



Paris, le 18 mars 2016

# MUTATIONS

## ALTERNATIVE Police engage une ACTION NATIONALE

- # Depuis plusieurs mois, de nombreux collègues ont engagé des recours au TA suite aux magouilles sur les mutations ponctuelles syndicales !
- # Ces recours, sur les mutations de 2014, ont été gagnés !
- # Malheureusement, ALTERNATIVE Police a constaté qu'il en était de même pour 2015 et dispose déjà de nombreux dossiers

### ALTERNATIVE Police obtient une première avancée

Le 09 février, nous avons saisi la DRCPN qui nous a répondu par courrier du 14 mars 2016 : « **j'ai décidé de procéder dès 2016 à une modification notoire des règles de gestion en procédant à l'ouverture tous postes tant à l'avancement qu'à la mutation. Cette mesure permettra ainsi à tout fonctionnaire de se porter candidat en toute transparence sur le poste de choix** » (Courrier au verso de ce tract)

Si l'administration fait preuve d'une volonté d'une plus grande transparence, ALTERNATIVE Police constate cependant qu'aucune précision n'est apportée quant au système opaque des « mutations ponctuelles syndicales » qui sont données (liste magique)

### Lancement d'une action juridique collective nationale

En partenariat avec un cabinet d'avocat spécialisé sur ce dossier, ALTERNATIVE Police a donc décidé de lancer une action juridique d'ampleur nationale suite aux différentes décisions rendues par les tribunaux administratifs.

Notre objectif est de faire valoir les droits de nos collègues lésés lors du mouvement général 2014 en obtenant une indemnisation pour préjudice moral

**Vous êtes concernés ?  
Vous avez été lésés ?**

**Contactez-nous à  
secretariat@alternativepn.fr**

**Nous vous communiquerons  
alors la marche à suivre**

Site Web



Facebook





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,



DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES COMPETENCES  
DE LA POLICE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DES GRADES ET GARDIENS DE LA PAIX

DRCPN/RH/GGP /N° 16- 1390

14 MARS 2016

Affaire suivie par Jérôme CHAPPA  
01 80 15 43 61

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2016 vous sollicitez des éclaircissements quant aux facilités dont bénéficieraient certains fonctionnaires en termes d'avancement ou de mutation.

Je me permets tout d'abord de vous rappeler que les conditions de parcours de carrière des fonctionnaires investis d'un mandat syndical font l'objet de dispositions particulières rappelées par la loi du 5 juillet 2010. Mes services en assurent la mise en œuvre avec une attention toute particulière.

S'agissant ensuite de fonctionnaires qui auraient été promus ou mutés par le passé sur des postes non ouverts à l'avancement ou à la mobilité, je vous informe que j'ai décidé de procéder dès 2016 à une modification notoire des règles de gestion en procédant à l'ouverture tous postes tant à l'avancement qu'à la mutation. Cette mesure permettra ainsi à tout fonctionnaire de se porter candidat en toute transparence sur le poste de son choix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Denis JACOB  
Secrétaire général  
ALTERNATIVE Police  
9 Bd du palais  
75195 PARIS Cedex 04

La préfète,  
Directrice des ressources  
et des compétences  
de la police nationale

Michèle KIRRY